

20110523_DL_06

OBJET :
Convention cadre Amiens
Aménagement

Date de convocation :
17 février 2011

Date de séance :
23 mai 2011

Date d'affichage :
26 mai 2011

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30



L'an deux mille onze, le vingt-trois mai à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaients présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Considérant l'intérêt de collaborer avec Amiens Aménagement pour assurer la couverture des zones qui relèvent de sa compétence en infrastructures de communication électronique ;

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau
- Vu les statuts de Somme Numérique
- Vu le projet de convention cadre avec Amiens Aménagement relative à l'aménagement numérique
- Vu le projet de convention particulière pour l'aménagement numérique de la zone d'aménagement concerté Intercampus

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention cadre avec Amiens Aménagement relative à l'aménagement numérique est approuvé. Le Président est autorisé à la signer.

ARTICLE 2 – Le projet de convention particulière pour l'aménagement numérique de la zone d'aménagement concerté Intercampus est approuvé. Le Président est autorisé à signer la présente convention ainsi que toute autre convention particulière d'aménagement de zones relevant de la compétence d'Amiens Aménagement.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.